

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
BIOCENYS**



10/2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BIOCENYS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BIOCENYS			
Date d'adhésion au programme	15/12/2020	Date d'engagement dans le programme	04/11/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	22/08/2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	11/2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	4
I.2.1 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
II.1.4 Actions coups de cœur	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10
V. Droit de réponse	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique 19 Chemin de la Loge 31400 Toulouse

Secteurs d'activité Depuis 2012, BIOGENYS se positionne comme l'interlocuteur biodiversité des entreprises et des collectivités, autour de 4 pôles de compétences : (1) Accompagner l'entreprise dans la prise en compte de la biodiversité au sein de ses projets immobiliers et industriels avec ou sans labellisations (2) valoriser les actions mises en place, sensibiliser les parties prenantes et former les décideurs. (3) Mettre en place des actions de préservation efficaces pour la biodiversité et locales : ruches, hôtels à insectes, parcours biodiversité, solution carbone et biodiversité locale, écopâturage, diagnostic écologique de sites d'entreprises, etc. (4) Créer des indicateurs environnementaux permettant à l'entreprise de suivre l'impact de son activité grâce à des espèces sentinelles (abeilles, vers de terre, escargots, têtards).

Chiffre d'affaires

Nombre d'employés 6

Site web de l'entreprise <https://www.biocenys.fr/>

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise n'a pas précisé d'engagements préexistants. Des éléments dans la partie contributions positives permettent de comprendre certains engagements préexistants de l'entreprise.

Point d'amélioration :

- *Répertorier ce qui a déjà été fait au sein de l'entreprise pour agir en faveur de la biodiversité.*
- *Recenser d'éventuelles reconnaissances obtenues dans le domaine*
- *Faire le point sur les contenus liés à la biodiversité dans les communications externes.*

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

I.2.1 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Biocenys a classé ses enjeux vis-à-vis de la biodiversité en opportunités et risques.

Opportunités : elles se situent essentiellement sur la valeur éthique de la biodiversité

- Au niveau des marchés, avoir de nouveaux clients liés à la montée en puissance du sujet de la biodiversité
- Création de nouvelles solutions à impact pour répondre aux attentes des entreprises et développer Biocenys
- Au niveau du financement, lever des fonds, attirer des investisseurs grâce à l'attractivité du secteur d'activités de Biocenys,
- Partenariat avec la recherche autour des services écosystémiques

- Réglementation qui peut pousser des clients à se tourner vers Biocenys pour se conformer aux nouvelles normes

Risques :

- Développement non maîtrisé des implantations de ruches qui pourrait entrer en concurrence avec les pollinisateurs sauvages
- La perte des forêts locales peut-être un risque pour le programme Alséide qui serait alors compromis
- Réglementations trop contraignantes vis-à-vis des solutions locales que Biocenys propose
- Affaiblissement des souches si Biocenys favorise exclusivement les espèces comme la Buckfast pour les abeilles ou le mouton d'Ouessant

Points d'amélioration :

- Confirmer et préciser le bilan bénéfiques / impacts sur la biodiversité du développement de ruches vis-à-vis des pollinisateurs sauvages ;
- Compléter l'analyse opportunités /risques par une analyse pressions – contributions / leviers d'action ;
- Préciser les enjeux relatifs aux pollutions potentielles liées aux différentes activités de l'entreprise.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre correspond aux sites où Biocenys propose ses services. Il s'agit donc de sites d'entreprises ou de projets immobiliers en France. Toute la chaîne de valeur de l'amont à l'aval est concernée par le plan d'actions.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	9	Nombre d'actions complémentaires	3

Observation :

Préciser la prise en compte des fournisseurs dans le périmètre du plan d'action.

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Développer un argumentaire spécifique pour inciter les entreprises à transformer leurs sites en parcelles contributives à la biodiversité dès 2022. • 2. Développer la recherche et le développement en faveur de la biodiversité par la mise en place d'un outil de mesure des services écosystémiques grâce à une collaboration avec la faculté Paul Sabatier et l'école d'ingénieurs de Purpan pour aboutir à un outil effectif en 2022 • 3. Accroître la prise en compte de la biodiversité par les entreprises au moyen de la communication réalisée par Biocenys dès 2022 grâce à des actions de communication mensuelles • 4. Inciter les entreprises clientes de BIOCENYS à participer à la préservation de la biodiversité en les faisant participer à 1 atelier dédié/an • 5. Privilégier les matériaux français et/ou durables pour tout le matériel dont Biocenys a besoin pour mener à bien ses activités avec un objectif de 100% en 2024. • 6. Participer au soutien du service écosystémique de pollinisation par l'implantation de ruches sur les sites d'entreprises à hauteur de 20 ruches en 2022 • 7. Favoriser la préservation des pollinisateurs sauvages en intégrant un paragraphe spécifique dans toutes les offres de Solutions Locales et les sensibilisations relatives aux ruches dès 2022 • 8. Contribuer à la création d'espaces verts favorisant la biodiversité et
-------------------------------	--

maximiser les surfaces utiles à la biodiversité pour 100% des projets immobiliers que Biocenys accompagne à 3 ans.

- 9. Intégrer systématiquement un volet de sensibilisation à toutes les offres commerciales de Biocenys avec un objectif de 50% de sensibilisation sur les actions existantes dès 2022 pour atteindre 100% en 2024

Action complémentaire

- 1. Favoriser la libre évolution des forêts dès 2022 grâce au partenariat engagé avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) en reversant 10% de toutes les sommes perçues sur la solution Alséide
- 2. Participer à la préservation des souches locales d'abeilles Apis Mellifera en montant un partenariat avec une association d'ici 3 ans
- 3. S'engager dans une démarche ERC (éviter – réduire – compenser) concernant les émissions de gaz à effet de serre pour diminuer l'ensemble de l'empreinte carbone de Biocenys d'ici 2 ans

Observations

L'action complémentaire n°3 peut être considérée comme une action coeur de métier

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations par actions sont fournies et détaillées.
Le paragraphe « engagements préexistants » est manquant.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Exemplaire	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Depuis 2012, BIOCENYS se positionne comme l'interlocuteur biodiversité des entreprises et des collectivités, autour de 4 pôles de compétences :

- Accompagner l'entreprise dans la prise en compte de la biodiversité au sein de ses projets immobiliers et industriels avec ou sans labellisations
- Valoriser les actions mises en place, sensibiliser les parties prenantes et former les décideurs.
- Mettre en place des actions de préservation efficaces pour la biodiversité et locales : ruches, hôtels à insectes, parcours biodiversité, solution carbone et biodiversité locale, écopâturage, diagnostic écologique de sites d'entreprises, etc.
- Créer des indicateurs environnementaux permettant à l'entreprise de suivre l'impact de son activité grâce à des espèces sentinelles (abeilles, vers de terre, escargots, têtards).

L'entreprise Biocenys est dépendante :

- De services d'approvisionnement en amont : pour l'alimentation des abeilles et des moutons, à l'élevage de bétail pour les solutions d'apiculture et d'éco-pâturage, au bois d'œuvre et aux fibres de bois pour les ruches, nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes.
- De services de régulation : maintien de la qualité de l'air, limitation des évolutions des températures sur les ruches ou le bétail.
- De services culturels et valeurs éthiques en aval, avec une demande croissante pour des solutions "vertes" et positives pour la biodiversité.

Biocenys contribue à la pression sur les ressources génétiques en privilégiant une unique espèce d'abeille. L'entreprise a une contribution sur l'exploitation des ressources naturelles pour son activité (eau, bois,...) ainsi que sur la pollution des eaux et des sols. Elle contribue également à la pression « changement climatique » notamment par les déplacements générés par les différentes activités de l'entreprise. Le risque de concurrence par l'abeille domestique vis-à-vis des pollinisateurs sauvages est à préciser.

Biocenys identifie ses enjeux biodiversité comme un moteur de développement par la valeur de la biodiversité attractive pour de nouveaux clients mais celui-ci doit être prudent et maîtrisé pour ne pas générer des pressions excessives sur la biodiversité.

Le plan d'action proposé par Biocenys est axé autour de 10 actions cœur de métier (une action complémentaire est jugée cœur de métier), pour une durée de 3 ans et concerne à la fois le périmètre d'action de l'entreprise et en aval auprès de ses clients. 6 actions sont dédiées à la sensibilisation, mobilisation et formation des clients de Biocenys afin d'accélérer leurs actions en faveur de la biodiversité. D'autres actions du plan sont relatives à l'utilisation de produits locaux dans la confection de ruches, à l'installation de nouvelles ruches et à la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise.

Les qualités du plan d'action sont :

- Enjeux majeurs identifiés, liés à la dépendance en services écosystémiques d'approvisionnement.
- Actions définies pour la majorité des enjeux majeurs, notamment en réduction de l'impact carbone.
- Plan cohérent et dimensionné en fonction des moyens, contraintes et possibilités d'action.
- Actions visant un impact positif direct et indirect sur la biodiversité.
- Actions de sensibilisation nombreuses et suffisantes.
- Plan d'action élaboré par la direction et un chargé de mission, présenté à l'ensemble des collaborateurs.
- Objectifs chiffrés clairement précisés pour les actions 3, 4, 5, 6, 8 et 9.
- Indicateurs de suivi précisés pour chaque action, adéquats pour mesurer l'avancement et l'atteinte des objectifs.
- Moyens d'évaluation et d'amélioration continue pertinents, avec bilan annuel prévu.
- 8 actions sur 12 réalisées, 3 en cours, une action abandonnée mais révisée.
- Outils de mesure des résultats sur la biodiversité en cours de définition avec l'Université Paul Sabatier.

Les points de consolidation de l'exemplarité du plan d'action sont :

- Intégrer un processus de suivi des impacts des actions de sensibilisation (1, 3, 4, 7, 9) (type conversion en actions « biodiversité » chez les clients)
- Préciser dans quelle mesure les actions 5 et complémentaire n°3 répondent quantitativement à des facteurs de pressions liés à la pollution des milieux.
- Préciser les dépendances vis à vis de services écosystémiques de régulation (ex: impact des hausses de températures moyennes sur les ruches ou les éco- paturages)
- Impliquer les clients et les fournisseurs dans la mise en place du plan d'action
- Préciser les moyens, contraintes et possibilités d'actions pour mettre en oeuvre l'action complémentaire n°3
- Expliciter les moyens quantifiés et monitorés par l'entreprise pour mettre en place le plan d'action.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Préciser le risque de concurrence des abeilles domestiques vis-à-vis des pollinisateurs sauvages
- Pour les actions 1,3, 4, 6, 7 et 9 préciser un indicateur relatif aux effets de la sensibilisation sur les pratiques des entreprises clientes.
- Préciser, pour les actions 1, 7 et 9 si l'indicateur de suivi envisagé est le même pour les 3 actions ou s'il s'agit de 3 paragraphes de sensibilisation distincts.
- Préciser un objectif chiffré pour l'action 2 et complémentaire 3 (ex: X indicateurs de mesure des services écosystémiques).
- Cibler davantage d'actions ayant un impact direct sur la biodiversité
- Préciser dans quelle mesure les actions répondent au-delà des exigences des principales politiques réglementaires

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

Action n°2 - Développer la recherche et le développement en faveur de la biodiversité par la mise en place d'un outil de mesure des services écosystémiques grâce à une collaboration avec la faculté Paul Sabatier et l'école d'ingénieurs de Purpan pour aboutir à un outil effectif en 2022.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- L'entreprise a bien compris les enjeux liés aux services écosystémiques de régulation et détaille les impacts négatifs qu'elle a sur ce service.
 - ↳ Préciser la dépendance de ses activités à ce service (ex : effet de la hausse des températures moyenne sur la mise en place de ruche ou sur la pérennité d'éco-pâturages).
- L'entreprise a compris les impacts et pressions sur la biodiversité de son activité sur le changement climatique, son rôle sur le changement d'usage des terres et sur la gestion des espèces invasives.
 - ↳ Fournir davantage d'éléments sur les pressions que les activités de l'entreprise exercent sur les ressources naturelles (abeilles, moutons, eau, consommables), et sur les pollutions potentielles.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Une majorité d'action portent sur de la sensibilisation des clients.
 - ↳ Au-delà de l'incitation, préciser, si ce n'est pas déjà le cas, des objectifs chiffrés en termes de biodiversité auprès des clients. Dans l'accompagnement proposé par Biocenys préciser le nombre de ruches à installer pour réduire l'impact négatif de l'entreprise cliente sur la biodiversité, ou encore, lors de projets immobiliers, inviter les entreprises clientes à réduire de X % la surface artificialisée par le projet immobilier.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Préciser l'avancée des travaux sur la modélisation des services écosystémiques rendus pour rendre compte des effets positifs sur la biodiversité et vérifier le paramètre « concurrence avec les pollinisateurs sauvages ».

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury soulève qu'il serait particulièrement pertinent dans le cadre d'un prochain plan d'actions d'élargir le champ d'accompagnement biodiversité proposé :

- En allant au-delà du travail sur les pollinisateurs : notamment en élargissant aux produits phytosanitaires et aux espèces exotiques envahissantes
- En proposant des accompagnements qui ciblent aussi les collectivités.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

V. Droit de réponse

A Toulouse, le 06/11/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Floch, Laura, Chargée de projets Biodiversité :

Nos engagements préexistants

BIOCENYS travaille avec des fournisseurs locaux pour nos hôtels à insectes, essaims et nichoirs. Le bois utilisé est certifié « PEFC » afin de promouvoir la gestion durable des forêts. De plus, nous nous engageons à ne pas utiliser de polluants dans l'ensemble de nos activités. Ainsi, les bois de nos ruches sont seulement protégés avec de l'huile de lin ou une peinture végétale. Notre équipe privilégie des moyens de déplacements écologiques comme le train. Plus de vingt apiculteurs collaborent quotidiennement avec nous pour s'occuper des ruches de nos clients. Cela permet de contribuer à compléter le revenu des apiculteurs et de conserver leur activité apicole. Nous avons également choisi d'exercer notre activité sous forme coopérative (SCOP ARL), qui valorise le travail et la prise de décision participative. BIOCENYS est impliqué dans les travaux de la CCI Occitanie relatifs à la biodiversité. Nous répondons favorablement aux sollicitations qui font avancer l'entrepreneuriat ainsi que la biodiversité. Enfin, nous avons signé la charte AGIL'T initiée par Toulouse Métropole afin d'intégrer les enjeux du développement durable dans l'activité économique. Nous réalisons 3 posts par semaine sur la biodiversité sur nos réseaux sociaux (actualité, mise en valeur d'un client etc.). Nous envoyons également à nos clients une lettre d'infos, ainsi qu'une newsletter aux clients ruches, tous les 3 mois.

Précisions sur la dépendance de BIOCENYS aux services de régulation

La régulation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols sont essentielles pour permettre le bon développement des forêts Alséide. La régulation des prédateurs et des parasites (insectes, champignons etc.) et la régulation de la qualité de l'air permettent de maintenir les arbres en bonne santé. La production de miel dépend de la régulation du climat. Les abeilles mellifères ont besoin de conditions météorologiques spécifiques qui influencent à la fois leur activité de butinage et la disponibilité des ressources florales (températures ni trop faibles ni trop hautes, temps sec, faible humidité etc.). La régulation des prédateurs et parasites (frelon asiatique, loque américaine etc.) et la régulation de la qualité de l'air permettent de maintenir les abeilles en bonne santé. L'activité principale de BIOCENYS repose sur la pollinisation, l'entreprise ne peut pas s'en passer. La bonne santé des troupeaux dépend notamment de la qualité des pâtures et donc à un climat propice (précipitations régulières par exemple) et une bonne qualité des sols, fertiles et équilibrés. La régulation des parasites et la régulation de la qualité de l'air permettent de maintenir les moutons en bonne santé.

Autres pressions sur les ressources naturelles et pollutions diverses

Notre activité bureautique nécessite une consommation régulière d'électricité (ordinateurs, imprimante, chauffage etc.), de papiers, de stylos... par les collaborateurs, ainsi que de pots en verre pour l'activité ruches. Les déplacements, sur toute la chaîne de valeur, impactent la qualité de l'air. Les impacts négatifs sur les ressources en eau et des sols se situent au niveau des fournisseurs (processus industriels) et des clients : les chantiers génèrent des quantités importantes de déchets et de risque de pollution (produits chimiques, matériaux de construction etc.).

Objectifs chiffrés en terme en termes de biodiversité auprès des clients

Le nombre de ruches est justement limité (3 maximum par site) pour éviter l'impact négatif de celles-ci sur les pollinisateurs sauvages. Lors des projets immobiliers, BIOCENYS maximise les indicateurs Biodiversité (Coefficient de Biotope par Surface, Indice de la Valeur Écologique etc.) dont le minimum est défini par les exigences des labels.

Prise en compte du paramètre « concurrence avec les pollinisateurs sauvages »

BIOCENYS a pleinement conscience du risque de concurrence des abeilles domestiques vis-à-vis des pollinisateurs sauvages. Un paragraphe de sensibilisation est intégré dans toutes les offres ruches envoyées à nos clients. BIOCENYS a réalisé cette année une synthèse bibliographique des différentes publications, rapports et études sur le sujet. En conséquence, nous avons amélioré notre étude de faisabilité, avec la mise en place d'indicateurs prenant en compte les parcelles, les zones de végétation et l'indice de végétation par différence normalisée.